PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable au projet de classement du Lac de Servières sur les communes d'Orcival, Vernines et Saulzet-le-Froid

Une enquête publique d'une durée consécutive de 24 jours sera ouverte du mardi 17 novembre 2026 à 14h au jeudi 10 décembre 2026 à 17h, sur les communes d'Orcival, désignée siège de l'enquête, Vernines et Saulzet-le-Froid, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision de classement du Lac de Servières. Le projet a pour objectif de protéger ce site exceptionnel sur la base du critère pittoresque.

Pendant toute la durée de l'enquête, **le dossier d'enquête**, présenté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, qui comprend une note de présentation, la mention des textes régissant l'enquête, un rapport de présentation comportant une analyse paysagère, historique et scientifique du site, les objectifs du classement et des orientations de gestion, complété d'une annexe rappelant l'ensemble des textes applicables aux sites classés, les plans de délimitations du site sur cartes IGN au 1/25000 et sur les plans cadastraux, l'avis des communes et des personnes publiques associées, ainsi qu'un **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront, gratuitement, mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, **en mairies** de :

- **Orcival, les mardi et jeudi de 14h à 18h ;**
- **Vernines, les lundi et jeudi de 14h à 16h ;**
- **Saulzet-le-Froid, les mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 16h.**

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique à la Préfecture du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, Bureau de l'Environnement, bâtiment ASSAS, 5ème étage, du lundi au jeudi 8h15-16h ; le vendredi, 8h15-15h30, et sur www.puy-de-dome.gouv.fr *(rubriques publications-enquêtes publiques-2026).*

Monsieur Daniel TAURAND, directeur de chambre d'agriculture en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales, en mairie, à :

- Orcival, le mardi 17 novembre et le jeudi 10 décembre de 14h à 17h
- Vernines, le jeudi 26 novembre de 14h à 16h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront aussi être :
- inscrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Orcival, Vernines et Saulzet-le-Froid aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- adressées par correspondance, au siège de l'enquête, à : Mairie d'ORCIVAL, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, « enquête publique Lac de Servières », 1 place Hugues de la Tour 63 210 ORCIVAL ;
- adressées par voie électronique à : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr

Les observations devront parvenir au plus tard à 17h le 10 décembre 2026.
Ces observations reçues par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur www.puy-de-dome.gouv.fr *(rubriques publications-enquêtes publiques-2026).*

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies d'Orcival, Vernines et Saulzet-le-Froid où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture du Puy-de-Dôme, Bureau de l'Environnement et sur www.puy-de-dome.gouv.fr *(rubriques publications-enquêtes publiques-2026).*

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations supplémentaires pourront être demandées, est M. Frédéric DECALUWE, inspecteur des sites du Puy-de-Dôme et de l'Allier, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Service mobilité Aménagement et Paysages, Pôle stratégie et animation, 04 73 43 15 44 ; frederic.decaluwe@developpement-durable.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un classement prononcé par décret en Conseil d'État. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Premier Ministre.